

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept le 23 mai à 18h30

le Conseil Municipal de la Commune d'**Eyjeaux**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur ROUX Jacques, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 mai 2017

Nombre de Conseillers :

En exercice	15	Présents: MM. ROUX, CHARBONNIER, Mme CHAUVY, M GRENIER, Mmes CHEPTOU,
Présents	14	TEXIER LAGARDE, MM DEVOYON, LAGAUTERIE, Mmes JOUANIE, FAUCHER, GIRAULT, MM
Votants	14	MOULIN, BLANCHETON, FAURE

Excusés : M PICHERIT

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Clervie JOUANIE

Ordre du jour

- Décision budgétaire modificative n°1 : budget annexe Transports scolaires
- Acquisition d'un columbarium : demande de subvention auprès des services du Département
- Acquisition d'un columbarium : demande de subvention auprès des services de l'Etat
- Nomination de rue lotissement Maisons Neuves

- Questions diverses

-présentation du projet dépôt de pain automatique

-point sur l'aménagement du centre bourg

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire lit le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 avril 2017. Ce procès-verbal n'appelle aucune observation de la part des conseillers.

▪ **Délibération n° 2017-030 : Décision budgétaire modificative n°1 : budget annexe Transports scolaires**

Le 12 avril 2017, les services de trésorerie nous informaient de la prise en charge du budget annexe Transports scolaires en mentionnant toutefois un oubli de reprise dans la saisie du document budgétaire.

L'excédent reporté (investissement recette) au 001 stipule 33 559.59€ au lieu de 39 718.28€ qui correspondent à 6 158.69€ de résultat 2016 + 33 559.59€ de résultat antérieur à 2016. Monsieur le Maire propose de modifier comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
ARTICLE		NOUVEAU MONTANT EN €	ARTICLE		NOUVEAU MONTANT EN €
21	+6 158.69	45 876.28	001	+6 158.69	39 718.28
040 DEPENSES D'ORDRE		4 357	040 RECETTES D'ORDRE		10 515
TOTAL SECTION		50 233.28	TOTAL SECTION		50 233.28

Après délibération à l'unanimité, le Conseil :

- approuve la modification budgétaire proposée,
- ajoute le résultat de l'année 2016, soit 6 158.69€, à la reprise du résultat d'investissement au 001 soit la somme de 39 718.28€
- ajoute au chapitre 21 des dépenses d'investissement la somme de 6 158.69€ pour l'équilibre des deux sections, soit la somme 45 876.28€.

• **Délibération n° 2017-031 : Acquisition d'un columbarium – demande de subvention auprès des services du Département**

La commune d'Eyejeux souhaite effectuer des travaux d'acquisition de columbarium en installant une réhausse sur le columbarium existant et en acquérant un nouveau columbarium sur le même site de 12 cases.

Les deux édifices seront identiques afin de conserver une harmonie visuelle.

Pour le columbarium existant :

Acquisition d'un ensemble constitué de 4 cases en granit Rose Porino d'Espagne poli

Pour le nouveau columbarium :

Acquisition d'un ensemble constitué de 12 cases dont 4 en granit Rose Porino d'Espagne poli

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel du projet :

Marbrerie JOUANDOU

Opération globale d'un montant 8 420.00€ TTC soit 7 016.66€ HT

DEPENSES en €		RECETTES en €	
Montant HT	7 016.66	Subvention CTD (35%)	2 455.83
		Subvention DETR (25%)	1 754.17
		FCTVA	1 381.22
		Autofinancement	2 828.78
Montant TTC	8 420.00	Total	8 420.00

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

-approuve les travaux d'acquisition de columbarium

-autorise la dépense et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017

-autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès des services du Département et d'effectuer les démarches nécessaires à la réalisation des travaux.

• **Délibération n° 2017-032 : Acquisition d'un columbarium – demande de subvention auprès des services de l'Etat**

La commune d'Eyejeux souhaite effectuer des travaux d'acquisition de columbarium en installant une réhausse sur le columbarium existant et en acquérant un nouveau columbarium sur le même site de 12 cases.

Les deux édifices seront identiques afin de conserver une harmonie visuelle.

Pour le columbarium existant :

Acquisition d'un ensemble constitué de 4 cases en granit Rose Porino d'Espagne poli

Pour le nouveau columbarium :

Acquisition d'un ensemble constitué de 12 cases dont 4 en granit Rose Porino d'Espagne poli

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel du projet :

Marbrerie JOUANDOU

Opération globale d'un montant 8 420.00€ TTC soit 7 016.66€ HT

DEPENSES en €		RECETTES en €	
Montant HT	7 016.66	Subvention CTD (35%)	2 455.83
		Subvention DETR (25%)	1 754.17
		FCTVA	1 381.22
		Autofinancement	2 828.78
Montant TTC	8 420.00	Total	8 420.00

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

-approuve les travaux d'acquisition de columbarium

-autorise la dépense et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017

-autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès des services de l'Etat et d'effectuer les démarches nécessaires à la réalisation des travaux.

- **Délibération n° 2017-033 : Nomination de rue lotissement Maisons Neuves**

Monsieur le Maire rappelle la création du lotissement Maisons Neuves, stipule au Conseil que sa réalisation est terminée en précisant que les travaux de finition font l'objet d'une autorisation différée pour les travaux de goudronnage des accès et propose de procéder à la nomination et numérotation de la voie principale qui dessert les 8 lots comme suit :

Lot 1 : 1 Allée des Perdrix
Lot 2 : 3 Allée des Perdrix
Lot 3 : 5 Allée des Perdrix
Lot 4 : 7 Allée des Perdrix
Lot 5 : 8 Allée des Perdrix
Lot 6 : 6 Allée des Perdrix
Lot 7 : 4 Allée des Perdrix
Lot 8 : 2 Allée des Perdrix

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil décide de nommer Allée des Perdrix la voie principale d'accès aux lots et d'attribuer les numéros suivants :

Au Lot 1, le numéro 1	Au Lot 2, le numéro 3
Au Lot 3, le numéro 5	Au Lot 4, le numéro 7
Au Lot 5, le numéro 8	Au Lot 6, le numéro 6
Au Lot 7, le numéro 4	Au Lot 8, le numéro 2

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h32.